



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et C.E.A

100% CEA



C.D MELUN



Le Surveillant n'est que de la chair à canon pour notre hiérarchie.

Le SPS du CD de Melun a saisi la direction le 17/02/2025 concernant trois détenus menaçants et insultants dont le détenu « D ». En effet, ces détenus ont menacé nos collègues et leurs proches, et insulté copieusement les serviteurs de l'État.

Le SPS de Melun a demandé des transferts et des mises à l'isolement afin de protéger les agents et de garantir la sécurité de l'établissement. Malheureusement, notre directrice nous a répondu défavorablement le 20/02/2025.

La réponse de notre direction prouve que notre sécurité est mise en péril au profit de l'éthique de l'établissement. Ils préfèrent éviter des recours juridiques et maintenir une image de respectabilité auprès de la DI plutôt que de prendre des mesures concrètes pour notre protection.

Une fois de plus, dans ce mail du 20/02/2025, notre direction affirme apporter un soutien sans faille au personnel, mais sans jamais passer aux actes ! Les menaces et insultes ne sont, selon notre direction, pas assez graves pour demander des transferts ou des mises à l'isolement.

L'inaction et la banalisation par le chef de détention aggravent la situation. Une attitude permissive face à de tels comportements inacceptables est inexcusable et conduit à une escalade de la violence.

Malheureusement, le SPS du CD de Melun avait raison. En effet, le 07/03/2025, le détenu « D » a eu un comportement inacceptable le matin en refusant de réintégrer sa cellule. Suite à ce comportement, notre hiérarchie a eu une réponse bienveillante et sociale à son encontre. En guise de remerciement, en fin d'après-midi « D » est sorti de sa cellule et a bousculé un collègue, le blessant au visage.

Si notre direction avait écouté le SPS et pris des mesures rapides, notre collègue n'aurait pas eu à subir cette agression. Voilà la différence entre des bureaucrates déconnectés et des agents ayant gardé un contact avec le terrain.

Le SPS demande que, pour tout détenu menaçant un personnel, une demande de transfert par mesure d'ordre ou de sécurité soit diligentée.

Le SPS demande le transfert de la personne détenue « D »

LE SPS, LE SEUL SYNDICAT 100% SURVEILLANT(E)S ET 100% INDEPENDANT !

À Melun, le 10 mars 2025

Pour le bureau local

Mail : sps.cd-melun@justice.fr

Site internet : www.sps-penitentiaire.fr

Facebook : SPS DI Paris